

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-003-13626/23/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association "Africalink" pour promouvoir et développer la création de partenariats entre les entrepreneurs des deux rives de la Méditerranée - Approbation d'une convention - MGDIS n°3389 55097

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'une des 6 orientations stratégiques inscrites dans l'agenda du développement économique vise à « devenir une Métropole attractive et ouverte sur le monde, au cœur des échanges euro-méditerranéens ». La Métropole, en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale et à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique et engagé dans ce cadre une démarche dédiée qui a été marketée « Provence Africa Connect ».

L'association Africalink est une communauté originale d'entrepreneurs/PME, partageant des valeurs et désireuses d'assurer la prospérité de leurs projets sur l'axe Euro/Méditerranée/Afrique, tout en contribuant, ensemble, à l'amélioration de l'environnement économique, social et culturel.

Africalink associe à sa démarche les grands groupes (qui y trouveront un enracinement local nécessaire ainsi qu'une prise directe sur les tendances économiques et sociales), les institutions internationales et bailleurs de fonds (qui y trouveront les réseaux et circuits de diversification, de relais et d'approfondissement de leurs programmes), les institutionnels et collectivités territoriales (qui y valideront la pertinence de leurs politiques d'ouverture au monde et d'accompagnement des PME), enfin les associations (qui y trouveront un lieu d'échanges et d'accompagnement).

Au-delà d'être un réseau de rencontres BtoB, d'échanges et de collaborations, confidentiel et/ou collectif, entre ses membres, Africalink est également destiné à devenir un espace de réflexion organisé et contributif sur des thèmes tels que l'émergence entrepreneuriale collaborative, la relation France (en Europe) / Afrique, le rôle Aix-Marseille-Provence comme plateforme d'accueil et facilitateur de la relation économique vers et avec l'Afrique, les blockchains comme outils d'indépendance et de développement...etc.

Africalink se conçoit également comme une plateforme d'échange qui collecte et rend accessibles les informations (data) relatives aux tissus économiques et sociaux des pays couverts par la communauté.

Aujourd'hui, l'augmentation du nombre de projets d'investissements directs étrangers de et vers l'Afrique est une opportunité pour la Métropole Aix-Marseille-Provence pour se positionner comme base arrière naturelle de stratégies de développement vers le Sud et base avancée de l'Afrique vers l'Europe.

Ceci passera par le développement de nouvelles infrastructures indispensables (transports internationaux, structures d'accueil/hébergement, communication, formations...), mais aussi par l'approfondissement de la reconnaissance, de la confiance et de liens personnels entre les acteurs des deux rives.

Plus modestes, mais d'un potentiel considérable, les flux Sud/Nord doivent également pouvoir s'appuyer sur un écosystème proche, fiable, reconnu et porte vers l'Europe du Nord.

Ainsi, au même titre que Miami se positionne comme la porte d'entrée de l'Amérique Latine, qu'Hong Kong et Singapour donnent un accès privilégié à l'Asie, Aix-Marseille-Provence a vocation à redevenir cette porte historique entre l'Afrique et l'Europe.

Avec 64 PME fondatrices (décembre 2017) et 184 membres (mars 2023), Africalink est devenu, en très peu de temps, un acteur connu et reconnu du développement des courants d'affaires français entre Europe et Afrique.

En 2023, Africalink va poursuivre le déploiement de son activité et de ses actions afin de :

- Poursuivre la politique de développement de la communauté d'entrepreneurs en Afrique et en Europe et renforcer le réseau d'Ambassadeurs dédiés aussi bien en Afrique qu'en Europe.
- Rappeler, en l'organisant et en la valorisant, la force de proposition et l'engagement majeur des acteurs économiques de la relation France / Afrique dans les territoires.
- Etre force de propositions dans la mise en œuvre de la nouvelle approche économique et business « africaine » définie par le gouvernement et les institutions françaises.
- Contribuer au développement du business des entrepreneurs par l'organisation d'opérations collectives et la mutualisation de moyens.
- Aller encore plus vers l'Afrique anglophone dynamique, pour compléter les dispositifs et réseaux déjà en place en Afrique francophone.

Les objectifs d'Africalink concordent ainsi avec la volonté de la Métropole Aix Marseille Provence de faire monter en puissance ses liens avec l'Afrique.

C'est la raison pour laquelle la Métropole Aix-Marseille-Provence a été un partenaire stratégique fondateur d'Africalink en 2017 au côté de la CCI Aix-Marseille Provence.

Le partenariat Métropole Aix-Marseille-Provence – Africalink englobe les 2 points suivants :

1. Stratégie « Hub Europe Afrique » : Africalink fait bénéficier la Métropole Aix-Marseille-Provence de son expertise et de sa connaissance des acteurs africains et contribue ainsi à l'élaboration et au déploiement de la stratégie économique de la Métropole pour l'Afrique.
2. Promotion économique du territoire métropolitain en Afrique et de son positionnement pour l'Afrique : Africalink contribue et met à disposition son réseau pour la mise en œuvre ou la contribution à des événements économiques qui assurent la promotion des écosystèmes métropolitains vers les marchés africains.

Les actions prévues en 2023 sont les suivantes :

- L'organisation de webinaires économiques sur l'Algérie, le Maroc, la Tunisie le Sénégal, le Ghana, l'Egypte, Djibouti, l'Afrique du Sud, le Nigéria, la Côte d'Ivoire...
- L'organisation de missions économiques au Maroc, au Cameroun, en Tanzanie, au Sénégal, en Egypte, en Mauritanie, en Côte d'Ivoire et au Kenya.
- La participation aux événements économiques et business suivants : Forum économique « Ambition Africa 2023 » (à Paris), « Rencontres Africa 2023 » (en Afrique subsaharienne), Forums Europe – Afrique La Tribune et Emerging Valley sur le territoire métropolitain, Le soutien à l'entrepreneuriat africain et aux diasporas à travers la contribution aux concours MedInnovant Africa, Provence Africa Connect, les Phares de l'Entrepreneuriat Afrique et au Pass Africa du Conseil Présidentiel pour l'Afrique.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023, dossier MGDIS N°00003389.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Africalink une subvention d'un montant de 55 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Africalink d'un montant de 55 000 euros au titre de l'exercice 2023.

Article 2

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Africalink ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence – sous politique B330 - chapitre 65, nature 65748 – fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Fonds européens,
Relations internationales

Didier PARAKIAN